

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRÉTEVAL
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2023

Nombre de Membres

En Exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février le Conseil Municipal de Fréteval dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 21 heures à la mairie de Fréteval sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER, maire de Fréteval.

Sur convocation en date du 8 février 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bernard PILLEFER, Pascal TRASSARD, Virginie TIGNON, Jacky DURAND, Martial MOYER, Philippe LERICHE, Chantal MAUDHUIT, Christian FICHEPAIN, Martial MÉNAGE, Éric EXPERTON, Evelyne GANDON, Carole BARRAULT, Céline RICHARD

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Angèle AUBÉ

ÉTAIT ABSENTE :

Madame Évelyne BLIN

M. Pascal TRASSARD a été désigné comme secrétaire de séance

Délibération n° D-Cne/2023-10

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2023

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu d'approver le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2023.

Vu le procès-verbal du 25 janvier 2023 adressé aux Conseillers Municipaux par courrier.

Monsieur le Maire propose d'approver ledit procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 25 janvier 2023.

Délibération n° D-Cne/2023-11

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre « Fonds Vert » AXE 1 – Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public – projet communal rénovation de l'éclairage public.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention relatif aux travaux de rénovation de l'éclairage public à Fréteval.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de l'Etat au titre « Fonds Vert » AXE 1 – Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public.

Le montant global s'élève à 420 787,50 € HT comprenant :

- Une tranche ferme : Mise en sécurité des armoires de commande et de l'ensemble des points lumineux pour un montant s'élevant à 269 366 € HT,
- Une tranche conditionnelle : réseaux souterrains et aériens pour un montant de 141 000 €,
- AMO - mise à jour de l'étude de diagnostic pour un montant de 3 123,75 € HT,
- AMO - passation des marchés et suivi des travaux pour un montant de 7 297,75 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté,
- approuve le coût des travaux et des différentes AMO estimés à 420 787,50 € HT,
- approuve le plan de financement réalisé par une subvention au titre « Fonds Vert » AXE 1 – Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public au taux le plus élevé possible et par les fonds propres de la collectivité,
- décide d'exécuter les travaux à compter du 1^{er} septembre 2023,
- prend l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires à son budget,
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers nécessaires aux travaux auprès des services concernés,
- autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention de l'Etat au titre « Fonds Vert » AXE 1 – Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public auprès de M. le Préfet de Loir-et-Cher au taux le plus élevé possible.

Délibération n° D-Cne/2023-12

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre « Fonds Vert » AXE 3 – Recyclage foncier : Travaux de démolition d'une friche industrielle – site de l'ex-fonderie situé rue de Courcelles à Fréteval.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention pour des travaux de démolition d'une friche industrielle – site de l'ex-fonderie situé rue de Courcelles à Fréteval.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre « Fonds Vert » AXE 3 – Recyclage foncier : Travaux de démolition d'une friche industrielle – site de l'ex-fonderie situé rue de Courcelles à Fréteval.

Le montant s'élève à 29 405,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté,
- approuve le coût des travaux estimé à 29 405,00 € HT soit 35 286,00 € TTC,
- approuve le plan de financement réalisé par une subvention au titre « Fonds Vert » AXE 3 Recyclage foncier : Travaux de démolition d'une friche industrielle – site de l'ex-fonderie au taux le plus élevé possible et par les fonds propres de la collectivité,
- décide d'exécuter les travaux à compter du 1^{er} septembre 2023,
- prend l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires à son budget,
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers nécessaires aux travaux auprès des services concernés,
- autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention de l'Etat au titre « Fonds Vert » AXE 3 – Recyclage foncier : Travaux de démolition d'une friche industrielle – site de l'ex-fonderie situé rue de Courcelles à Fréteval auprès de M. le Préfet de Loir-et-Cher au taux le plus élevé possible.

Délibération n° D-Cne/2023-13

Objet : Conventions avec Serpent SAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de tournage sur le site du Donjon et sur les parcelles adjacentes.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet des conventions seront prises avec Serpent SAS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune percevra des indemnités conformes aux conventions signées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de tournage sur le site du Donjon et sur les parcelles adjacentes,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions présentées par Serpent SAS dans le cadre du projet.

